



**Jean Paul BORÉ**  
Vice-président du Conseil  
Régional



**Patrick BONTON**  
Conseiller Général du Gard  
Canton Rhony-Vidourle

Pourquoi les élus locaux et les représentants du personnel  
sont exclus des discussions sur l'avenir des Salins du Midi?

## Communiqué

Nous avons appris par la presse locale qu'une réunion avait lieu en préfecture du Gard ce vendredi 27 novembre portant la faisabilité d'un centre de Thalasso Thérapie sur le site des Salins du Midi.

Renseignement pris, qu'il s'agirait de la 5<sup>ème</sup> du genre.

Le sentiment de mépris est grand à l'égard des organisations syndicales et des élus locaux qui sans relâche agissent depuis des mois pour le devenir de la production salicole à Aigues Mortes.

Alors que le 29 juillet dernier, la Secrétaire Générale de la Préfecture représentant Monsieur le Préfet, nous assurait d'une nouvelle rencontre avec la direction de l'entreprise pour fin septembre, celle-ci cédait aux exigences d'un groupe dont la volonté non avouée demeure la fermeture à terme de l'exploitation avec au passage, des bonnes affaires avec la vente des terrains.

Nous avons bien là, une confirmation de déplacer les problèmes au moment où le plan social est contesté devant les tribunaux qui rendront leur jugement le 18 janvier prochain. Il s'agit d'une manière détournée de peser sur les débats en tentant de rassurer les salariés. Personne n'est dupe. Les annonces les plus farfelues, d'où qu'elles viennent, promettant 300 voire 400 emplois ne convainquent personne.

Chacun sait la pertinence d'un tel projet. Nous connaissons les enjeux considérables d'y traiter les maladies de la peau telle le psoriasis. Nous y sommes favorables depuis le début. Cependant nous n'acceptons pas qu'il soit utilisé comme monnaie d'échange et alternative à la fin de la production de sel à Aigues Mortes et au dépeçage de l'entreprise. Ce projet ne peut donc à nos yeux être qu'un complément à l'activité salicole.

Nous sommes d'autant plus dubitatifs que l'emplacement annoncé est loin de d'être le plus efficient d'une part, mais que les emplois qui pourraient être créés seraient loin de compenser les pertes sèches des Salins du Midi.

En effet, le Président Directeur Général prétend qu'il n'y aura pas de licenciements secs. Quelle différence peut-il y avoir pour autant avec les dégâts que causerait l'application du plan social ? Il faut une bonne dose d'hypocrisie pour croire au devenir de l'entreprise une fois les équipes de production démantelées de ses métiers essentiels.

La vérité est ailleurs. Elle réside dans le fait que la holding LBO qui s'est offert l'entreprise en 2006, n'a de cesse de nous mettre sous le nez la dette qu'elle a elle-même contractée auprès des banques qui forment la holding. On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Depuis, tous les bénéfices des Salins servent à rembourser les intérêts de ces emprunts alors qu'il en faudrait moins pour investir dans le matériel nécessaire à la modernisation du site d'Aigues Mortes.

Pire, on essaie aujourd'hui de demander aux collectivités locales donc au contribuable au travers du Conservatoire du Littoral de financer les territoires vendus par le groupe les Salins du Midi qui s'empresse ensuite de rémunérer les actionnaires impatients.

Nous refusons donc le fatalisme de la fermeture de l'entreprise. Au contraire, celle-ci doit s'orienter vers la conquête de nouveaux marchés que refuse la direction notamment en matière de sel de déneigement.

Le prétexte de la compétitivité au regard des questions environnementales en matière de transport est déplacé au moment où tous les efforts sont faits pour favoriser l'économie d'énergie. Dès les années 2000, un projet par voie fluviale était engagé pour y contribuer. Or, les erreurs de gestion et de prévision en tonnage de la part des dirigeants de l'entreprise ont gâché les aides des collectivités locales.

Alors, il est pour le moins déplacé de la part du président actuel de tenter une diversion en se plaignant de VNF (Voies Navigables de France)

Ce plan social est d'autant plus incohérent car il se fonde sur une baisse de la production alors que l'entreprise crée une 4<sup>ème</sup> équipe pour répondre à la demande en renforçant les équipes du vendredi et samedi.

Autant de raisons qui renforcent la conviction qu'un autre avenir est possible que celui de la fin de l'activité salicole à Aigues Mortes.

En conséquence, nous demandons qu'au plus tôt se tienne en Préfecture, sous la présidence de Monsieur le Préfet, une rencontre avec tous les acteurs concernés en présence de la direction du groupe.

Par ailleurs, nous demandons que ce dossier soit l'objet d'un cas d'étude concret lors des états généraux de l'industrie qui auront lieu à Nîmes le 9 décembre prochain.

**Patrick BONTON**  
Conseiller Général du Gard  
Canton Rhony-Vidourle

**Jean Paul BORÉ**  
Vice-président du Conseil Régional